

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



12 octobre 2023



Nouveaux succès pour les certifications de la branche des services de l'automobile !

Publication incontournable de l'automne, l'Observatoire des métiers des services de l'automobile actualise les données des certifications de la branche, sur la base des sortants de l'année 2022. L'enquête rapporte entre autres que le taux d'insertion des sortants issus d'un parcours en alternance se maintient à 93%. L'ensemble de ces résultats est à découvrir dans le 104^{ème} Autofocus de l'Observatoire.

Toujours plus d'inscrits en 2022

5 240 personnes étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile s'achevant en 2022. **Si la barre des 5 000 inscrits a donc été largement franchie en 2022 (+6% par rapport à 2021)**, l'alternance qui représente le mode d'accès principal aux certifications a également continué de progresser : elle concerne désormais 75% de ces inscrits (+ 4 points par rapport à 2021), devant les demandeurs d'emploi (12%), la formation continue (12%) et la VAE (1%).

La certification *Vendeur automobile* reste la plus populaire des formations proposées par la branche (1 405 inscrits) devant les certifications *Technicien expert après-vente automobile* (695 inscrits), *Mécanicien cycle* (540 inscrits), *Responsable d'unité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite* (308 inscrits) et *Carrossier-peintre* (308 inscrits)

Par ailleurs, les taux de réussite aux examens (89%, + 1 point), de satisfaction pour la formation (93%) et d'insertion professionnelle dans les six mois (93%) confirment une nouvelle fois la pertinence de ces dispositifs de branche, quel que soit le mode d'accès.

L'alternance, la route de l'emploi

Concernant le parcours en alternance, **93% des titulaires de la certification en 2022 étaient en emploi au bout de six mois** ; 66% d'entre eux ont d'ailleurs décroché un emploi dans leur entreprise de formation. *« Les résultats obtenus démontrent l'efficacité des dispositifs conçus par l'ANFA, puisque 90% des titulaires d'une certification sont restés dans la branche, 86% exercent le métier ciblé par la formation et 89% ont décroché un CDI. Les certifications sont ajustées aux besoins réels du terrain et aux évolutions des métiers : raison pour laquelle les entreprises fidélisent ces profils. »* complète Valérie Chiron, Directrice de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.

À noter enfin que le taux d'insertion des sortants *non titulaires* de la certification a grimpé à 88%, soit 6 points de plus qu'en 2021 et 18 points de plus qu'en 2020 !



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE
www.anfa-auto.fr/actualites

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Apocope • Dorothée DAVID
01 45 78 87 37 • media@agenceapocope.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Succès pour les demandeurs d'emploi

Autre particularité des résultats de l'enquête de l'Observatoire : pour les demandeurs d'emploi titulaires de la certification, le taux d'insertion professionnelle, six mois après la fin de la formation, s'est élevé à 74% soit une progression de 5 points par rapport à 2021. Ce taux reste légèrement inférieur à celui des personnes en contrat d'alternance car l'objectif d'insertion est plus complexe : le public concerné est parfois éloigné de la sphère professionnelle ou en reconversion avant d'entrer en formation.

Se former, monter en compétences, progresser hiérarchiquement...

L'ANFA est missionnée par les partenaires sociaux pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques relevant de sa politique nationale de formation. En l'occurrence l'ANFA a été désignée en tant qu'organisme certificateur de la branche des services de l'automobile. À ce titre, elle dépose les demandes d'enregistrement des certifications au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) auprès de France Compétences, qui a enregistré à ce jour 25 certifications de la branche à ce répertoire. Outre le contrat de professionnalisation, ces certifications, positionnées sur un niveau de qualification reconnue par l'Etat, sont éligibles à un financement CPF (compte personnel de formation), à un PTP (projet de transition professionnelle) et à la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Les certifications de Branche, pour la plupart accessibles en formation initiale, permettent également aux salariés de la branche de monter en compétences voire de progresser hiérarchiquement. La promotion interne est une pratique très développée dans les entreprises du secteur et à titre d'illustration, en 2022, 423 personnes ont obtenu une certification les positionnant à un statut de cadre.

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE

www.anfa-auto.fr/actualites

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Apocope • Dorothée DAVID
01 45 78 87 37 • media@agenceapocope.com